



L'ÉVALUATION DE CONDUITE PREALABLE OBLIGATOIRE

L'évaluation de départ permet d'apprécier certaines de ses aptitudes avant que l'élève ne débute sa formation. Elle est obligatoire depuis le 5 mars 1991.

L'évaluation permet au moniteur-trice de connaître le niveau global de l'élève avant son entrée en formation. Elle permet par également de détecter certaines compétences et d'éventuelles difficultés.

L'objectif de l'évaluation de conduite préalable est de déterminer le nombre d'heures de conduite prévisionnel nécessaires pour atteindre le niveau requis à l'épreuve pratique du permis de conduire ou conduire en sécurité et autonomie pour les élèves en conduite accompagnée ou supervisée. L'évaluation sert également de base pour obtenir le coût global de sa formation et prévoir un planning de formation adapté à son niveau, ses besoins et son emploi du temps.

Le nombre d'heures de conduite résultant de l'évaluation de conduite figure sur le contrat de formation mais peut, en fonction de la progression de l'élève être revu, à la hausse, ou à la baisse, le nombre d'heures étant donné à titre indicatif.

L'évaluation de départ est programmée avant que l'élève ne s'inscrive dans l'auto-école et avant qu'il ne signe son contrat. En effet, c'est cette évaluation qui enclenche la proposition d'un contrat de formation si l'élève ou son représentant légal exprime son accord. Si l'élève est en désaccord avec le volume d'heures proposées suite à l'évaluation de départ, il peut ne pas s'inscrire et réaliser une nouvelle évaluation de départ dans une autre auto-école.

L'évaluation se déroule sur tablette à l'auto-école à l'aide le logiciel ici-profiler permettant une neutralité totale des résultats. Elle dure environ 45 minutes et évalue les facultés cognitives grâce à des exercices basés sur des recherches scientifiques. Les critères évalués sont :

- Capacités et connaissances sensori-motrices
- Capacités de compréhension et de traitement
- Aspects émotionnels et affectifs
- Facteurs de volonté
- Capacité de perception, d'analyse et de décision
- Capacité d'attention et de mémoire de travail

EASY PERMIS

CONTACT

Téléphone
07 63 51 34 04

E mail
easypermis@outlook.fr

Agrément Préfectoral
E 14069 0037 0

EASY PERMIS | 1791 avenue de l'Europe, 69480 ANSE - SARL au capital de 5000€
RCS Villefranche Tarare n°807 413 216 – Agrément Préfectoral n° E 14069 0037 0
07 63 51 34 04 – easypermis@outlook.fr